

Référent Harcèlement Moral, Sexuel et Agissements Sexistes au CSE

OBJECTIFS

Permettre au référent harcèlement et agissements sexistes d'assurer sa mission telle que définie par l'article L2314-1 du Code du Travail.

Reconnaître les agissements et comportements sexistes, les prévenir et agir grâce à une démarche de prévention

COMPETENCES VISEES

Identifier le cadre réglementaire des agissements sexistes au travail

Connaître les périmètres de la prévention des agissements sexistes en entreprise

Agir concrètement en cas d'agissements sexistes en entreprise grâce à une politique de prévention adaptée

PROGRAMME

Partie 1 : Identifier le cadre juridique des agissements sexuels au travail

Les textes du Code du Travail et la Loi en évolution

Les fondamentaux de la prévention santé et sécurité au travail

Partie 2 : La prévention des agissements sexuels en entreprise

Repérer les situations à risques

Identifier le harcèlement et les agissements sexistes

Partie 3 : Les solutions de prévention

Élaborer et mettre en place la politique de prévention

Mettre un terme aux agissements sexistes

Victime ou témoin d'un agissement sexiste : que faire ?

Agir concrètement en cas d'agissement sexiste

Mener un entretien avec la victime

Lancer une médiation : principes et techniques

Partie 4 : Cas pratique

Quiz interactif : une trentaine de questions online et un scoring des réponses

Débrief interactif autour des compréhensions et interprétations

Apports pédagogiques pour argumenter et documenter la réponse

Moyens pédagogiques

Exposé, Visionnage de films, exercices à partir de cas concrets et pratiques

Intervenant

Formateur Expert en Prévention des Risques

Durée / Nombre de stagiaires

1 jour soit 7 heures, De 1 à 13 stagiaires

Public concerné

Toute personne désignée par le CSE comme référent harcèlement

Prérequis

Pas de pré-requis

Dates, lieu et tarif

Sur convention

Délais d'accès

3 mois sous réserve de disponibilité du client

Document délivré en fin de formation

Remise d'une attestation de formation attestant l'acquisition des compétences attendues.

Évaluation des connaissances acquises

QCM et Évaluation

Modalités d'accès handicap

Si la formation se déroule dans les locaux mis à disposition par AdoxaPrev, elle pourra être rendue accessible aux personnes en situation de handicap. AdoxaPrev prendra les dispositions en amont de la formation et en concertation avec l'entreprise et le stagiaire afin d'adapter les modalités pédagogiques.